

L'Observatoire Economique et Social

Note de conjoncture n°47

SYNTHESE

CONJONCTURE AGRICOLE

Evolution annuelle	2017		2018		Au 2^e trimestre 2018, les prix agricoles à la production se replient légèrement (- 0,5 % sur un an) Les cours des produits végétaux et des produits animaux sont stables (+ 0,1 %). Les prix des animaux fléchissent fortement (- 4,4 %) en raison du recul des cours de porcins (- 18,7 %) qui pâtissent d'une offre concurrente européenne importante et d'une demande intérieure et européenne atone. Au 2 ^e trimestre 2018, le prix des moyens de production agricole progresse de 3,1 %, tiré à la hausse par les prix de l'énergie (+ 17,6 %) avec le rebond du cours du Brent sur un an (+ 46,1 %). En cumul de janvier à juin 2018, l'excédent agroalimentaire français s'établit à 3,1 milliards d'euros, soit à un niveau supérieur de près de 1,1 milliard d'euros à celui de janvier à juin 2017. Le solde des échanges de produits agricoles bruts est excédentaire sous l'effet de la hausse des ventes de céréales.
	T3	T4	T1	T2	
Prix agricoles à la production (IPPAP)	+ 1,6 %	+ 1,1 %	- 0,9 %	- 0,5 %	
Prix d'achat des intrants (IPAMPA)	+ 1,1 %	+ 1,5 %	+ 1,4 %	+ 3,1 %	
Solde des échanges agroalimentaires	+15,8%	+56,9%	+49,1%	+60,7%	

ECONOMIE DE LA SANTE

Evolution annuelle		2017		2018	
		T3	T4	T1	T2
Nombre de patients	Salariés	+ 2,0 %	+ 2,1 %	+ 1,7 %	+ 1,4 %
	Non-salariés	- 3,4 %	- 3,3 %	- 3,3 %	- 3,2 %
Remboursement de soins de ville ² (en date de soins)	Salariés	+ 4,4 %	+ 3,6 %	+ 3,7 %	Non disponible
	Non-salariés	- 0,2 %	- 1,2 %	- 0,9 %	Non disponible
Remboursements de soins en cliniques (en date de remboursement)	Salariés	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 0,4 %	- 0,1 %
	Non-salariés	- 2,8 %	- 4,4 %	- 4,9 %	- 5,4 %

¹ En date de soins

² Données corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES : BUDGET ET TARIFICATION

En 2017, le résultat du fonds annuel des accidents du travail au régime des salariés agricoles est excédentaire Au régime des salariés agricoles, l'exercice de l'année 2017 s'est soldé avec un résultat excédentaire de 15 millions d'euros. Le total des charges techniques s'élève à 606 millions d'euros et les recettes à 621 millions d'euros. Le solde cumulé du fonds, après affectation du résultat, s'établit à 42,7 millions d'euros au 31 décembre 2017. En 2017, pour la deuxième année consécutive, le résultat du fonds des accidents du travail des exploitants agricoles présente un excédent conséquent (12,7 M€). Au regard des éléments connus au 31 août 2018, le résultat 2018 serait également en excédent (4,1 M€), portant le solde cumulé à 23,7 M€.	Evolution annuelle <i>(en millions d'euros)</i>		2015	2016	2017	Prév. 2018
	Résultat	Salariés	- 30,9	- 10,4	+ 15,0	+ 6,1
		Non-salariés	- 8,4	+ 16,0	+ 12,7	+ 4,1
	Solde cumulé du fonds	Salariés	+ 38,1	+ 27,7	+ 42,7	+ 48,8
Non-salariés		- 9,1	+ 6,9	+ 19,6	+ 23,7	

RSA SOCLE ET PRIME D'ACTIVITE

Evolution trimestrielle		2017		2018		En juin 2018, le nombre de foyers allocataires du rSa socle et de la prime d'activité est en baisse pour le second trimestre consécutif
		T3	T4	T1	T2	
Nb de foyers allocataires du rSa socle	Salariés	- 1,6%	+ 2,7 %	- 0,3 %	- 1,0 %	En juin 2018, 26 100 allocataires bénéficient du revenu de solidarité active (rSa) au régime agricole. Le nombre d'allocataires baisse légèrement (- 0,6 %) sur un an. Cette tendance résulte d'une baisse simultanée des effectifs dans les deux régimes, mais qui est plus marquée au régime des non-salariés agricoles.
	Non-salariés	+ 0,6%	+ 4,9 %	- 3,1 %	- 3,3 %	
Nb de foyers allocataires de la prime d'activité	Salariés	+ 5,0 %	+ 0,2 %	- 6,4 %	+ 0,1 %	
	Non-salariés	+ 0,5 %	- 0,2 %	- 4,2 %	- 6,1 %	

Avec 98 500 allocataires en juin 2018, la montée en charge du dispositif de la prime d'activité s'arrête au régime agricole, avec la baisse des effectifs qui s'établit à - 4,4 % sur un an.

RETRAITE

Evolution trimestrielle		2017		2018	
		T3	T4	T1	T2
Nombre de retraités	Salariés	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,4 %	- 0,6 %
	Non-salariés	- 0,8 %	- 0,6 %	- 0,7 %	- 1,0 %
Montant annuel moyen des pensions (carrière >150 trimestres)	Salariés	+ 0,2 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %	+ 0,2 %
	Non-salariés	+ 0,2 %	+ 0,8 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %

A la fin du deuxième trimestre 2018, la baisse des effectifs de retraités salariés et non-salariés agricoles se poursuit

L'entrée en application de la liquidation unique des régimes alignés (Lura) pèse sur l'évolution des effectifs pensionnés au régime des salariés agricoles. Au second trimestre 2018, les effectifs diminuent de 0,6 %. Le montant moyen des retraites pour les assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles est en augmentation de 0,2 % pour la même période.

Au deuxième trimestre 2018, 1,36 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,0 % sur 3 mois. Ce recul traduit un nombre de décès près de trois fois supérieur aux attributions de droits à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles.

CONJONCTURE - DONNEES DETAILLEES

Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 2 ^e trimestre 2018	3
Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2018.....	4
Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin mars 2018	5
Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin juin 2018.....	7
Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des salariés agricoles	8
Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des non-salariés agricoles.....	9
Famille : rSa et prime d'activité au 2 ^e trimestre 2018.....	10
Retraite au 2 ^e trimestre 2018	11

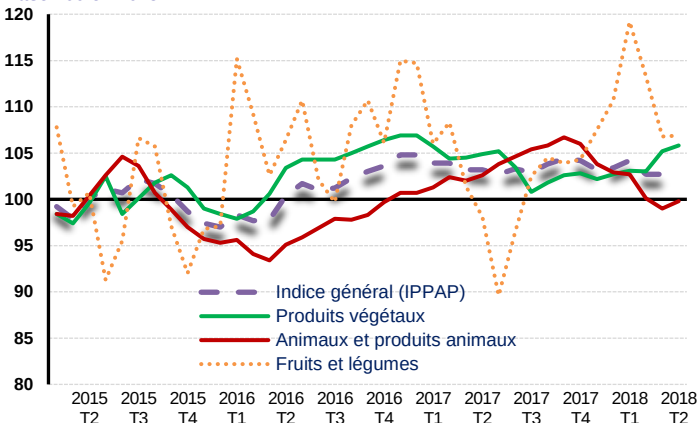
Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 2^e trimestre 2018

Léger repli des prix des produits agricoles

Au 2^e trimestre 2018, le recul des prix à la production des produits agricoles s'atténue (- 0,5 % après - 0,9 % au trimestre précédent). Sur un an, les cours des **produits végétaux** sont stables (+ 0,1 %) tandis que ceux des **animaux** fléchissent fortement (- 4,4 %).

Graphique 1 : Prix à la production des principaux produits agricoles

Base 100 en 2015



Source : Agreste

Les prix français du **blé** bénéficient des inquiétudes climatiques sur le continent américain et du dynamisme des exportations mondiales. Dans ce contexte, le cours des **céréales** progresse de 3,3 % au 2^e trimestre 2018.

Depuis le début de la campagne 2017/2018, la parité euro-dollar a en outre plutôt joué en défaveur de la compétitivité française.

Tableau 1 : Prix agricoles à la production

Evolution en % sur un an	Pond. Indice	2016	2017	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2
Indice général brut	100%	+0,4	+3,2	+1,6	+1,1	-0,9	-0,5
Vins	20,0%	+3,6	+0,5	+0,6	+4,1	+7,7	+6,8
Céréales	15,2%	-9,2	+3,3	-0,4	-4,0	-6,4	+3,3
Lait	14,6%	-6,4	+12,6	+16,9	+12,5	+3,0	+0,8
Gros bovins	11,2%	-5,0	+4,1	+6,1	+5,9	+1,1	-1,1
Volailles	5,7%	-0,6	-0,9	-0,2	-0,5	-1,0	-0,8
Porcins	4,9%	+3,0	+6,3	-3,1	-9,6	-13,4	-18,7
Légumes frais	4,5%	+9,9	-5,1	-11,1	-14,2	-13,7	+1,1
Oléagineux	4,0%	-2,9	-1,8	-2,5	-10,3	-18,0	-8,5
Fruits frais	3,2%	+5,6	-0,1	-4,5	+7,5	+20,3	+17,3
Œufs	1,6%	-2,7	+36,8	+27,8	+63,5	+55,5	-5,4

Source : Agreste

Les prix des **vins** sont dynamiques (+ 6,8 % sur un an) du fait d'exportations en forte hausse, principalement pour les vins d'appellation.

Avec le redressement de la production et des abattages, les prix des **gros bovins** ralentissent (- 1,1 % sur un an). Les disponibilités européennes importantes conjuguées à l'atonie de la demande continuent de peser sur les cours des **porcins** qui plongent de 18,7 % sur un an.

Les prix des **œufs** baissent fortement au 2^e trimestre 2018 (- 5,4 %), en raison d'une production française et européenne conséquente et d'une consommation atone. Le cours du **lait** ralentit pour le 3^e trimestre consécutif (+ 0,8 %) sur fond d'offre européenne abondante dans les principaux pays producteurs.

Sur la campagne 2017-2018, le déficit de production tire les prix des **fruits frais** à la hausse (+ 17,3 %), en particulier celui des **pommes** (+ 16,5 %), des **fraises** (+ 10,5 %) et des **kiwis** (+ 40,1 %).

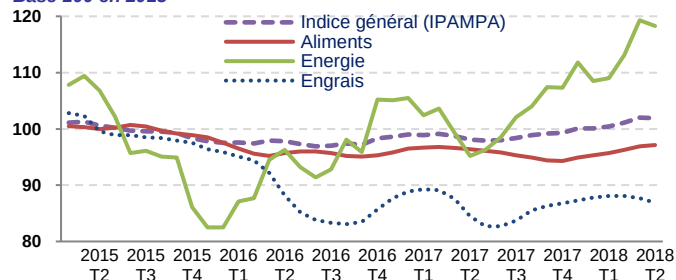
Des coûts de production en hausse

Au 2^e trimestre 2018, le prix des **moyens de production agricole** progresse de 3,1 %. Le cours des **consommations intermédiaires** augmente de 2,9 % sur un an tandis que celui des **biens d'investissement** accélèrent à 3,4 % par rapport au 2^e trimestre 2017. Les prix de l'**énergie** bondissent (+ 17,6 %) suite à la hausse du cours du Brent atteignant 74,4 \$ le baril (moyenne trimestrielle).

Les cours des **engrais** progressent (+ 1,3 %) et ceux des **aliments des animaux** repartent en légère hausse sur un an (+ 0,2 %), consécutivement à l'augmentation des prix des **aliments pour porcins** (hausse du cheptel) et de la hausse des **aliments pour volailles**, avec le redressement progressif de la production de canards.

Graphique 2 : Prix d'achat des intrants

Base 100 en 2015



Source : Agreste

Tableau 2 : Echanges agroalimentaires

Cumul de janvier à juin En millions d'euros	Exportations		Importations		Solde		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Evolution
Produits agric et alim.	30 085	31 027	28 064	27 906	2 021	3 120	1 099 54,4%
Produits bruts	7 246	7 960	7 870	7 459	-623	501	1 124 180,4%
dont céréales	3 213	4 145	991	798	2 222	3 346	1 124 50,6%
dont légumes	1 478	1 235	2 108	1 926	-629	-691	-62 -9,9%
dont fruits	950	932	3 547	3 499	-2 597	-2 567	30 1,2%
Produits transformés	22 839	23 067	20 194	20 447	2 645	2 619	-26 -1,0%
dont boissons	7 438	7 642	1 752	1 928	5 686	5 714	28 0,5%
dont produits laitiers	3 293	3 260	1 911	2 046	1 382	1 214	-168 -12,2%
dont viandes	2 157	2 178	2 701	2 828	-544	-650	-106 -19,5%
dont prod. fruits, légumes	1 037	1 050	2 540	2 554	-1 503	-1 505	-2 -0,1%

Source : Agreste

Progression du solde des échanges agroalimentaires

En cumul de janvier à juin 2018, l'**excédent agroalimentaire français** s'établit à 3,1 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de près de 1,1 milliard d'euros au cumul de janvier à juin 2017.

Le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est excédentaire (+ 1,1 milliard d'euros) sous l'effet de la hausse des exportations de **céréales**.

L'évolution du solde commercial en **produits transformés** devient négative sur un an (- 26 millions d'euros), tiré par la hausse des importations de **produits laitiers** (+ 7,1 %) et de **viandes** (+ 4,7 %). Le solde des échanges de **boissons** est néanmoins excédentaire sur un an (+ 28 millions d'euros, soit + 0,5 %).

Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2018

Tableau 1 : Evolution du nombre de patients en année complète mobile (ACM) par régime et classe d'âge

		Evolution ACM à fin juin 2018	Ecart par rapport à l'évolution fin juin 2017 (en point)	Répartition du nombre de patients par classe d'âge fin juin 2018	Affection de longue durée (ALD) Evolution annuelle à fin juin 2018
Régime Agricole	moins de 20 ans	- 0,2 %	- 0,6 pt	19 %	+ 2,2 %
	20-64 ans	+ 0,2 %	+ 0,3 pt	46 %	+ 2,7 %
	65 ans et plus	- 1,9 %	- 0,7 pt	35 %	- 0,4 %
	Total	- 0,6 %	- 0,2 pt	100 %	+ 0,3 %
Dont Non-salariés 44 % (patients en ALD : 61 %)	moins de 20 ans	- 3,2 %	+ 0,2 pt	11 %	- 1,0 %
	20-64 ans	- 2,6 %	+ 1,5 pt	33 %	- 0,7 %
	65 ans et plus	- 3,6 %	- 0,6 pt	56 %	- 1,8 %
	Total	- 3,2 %	+ 0,2 pt	100 %	- 1,7 %
Dont Salariés 56 % (patients en ALD : 39 %)	moins de 20 ans	+ 0,9 %	- 0,9 pt	25 %	+ 3,4 %
	20-64 ans	+ 1,5 %	- 0,2 pt	56 %	+ 4,3 %
	65 ans et plus	+ 2,0 %	- 1,1 pt	19 %	+ 3,1 %
	Total	+ 1,4 %	- 0,6 pt	100 %	+ 3,6 %

Source : CCMSA

Baisse des effectifs au régime des non-salariés et progression au régime des salariés

Le nombre de patients affiliés au régime agricole ayant consommé des soins de ville diminue de 0,6 % fin juin 2018 (après - 0,4 % un an auparavant).

Au régime des non-salariés, les effectifs de patients baissent de 3,2 %, soit à un rythme un peu plus soutenu qu'un an plus tôt (- 3,0 %). Cette baisse concerne toutes les tranches d'âge mais est plus marquée pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Bien que toujours nettement positif, le rythme d'évolution de la patientèle du régime des salariés perd 0,6 point sur un an (+ 1,4 % après + 2,0 % fin juin 2017). Les effectifs augmentent pour toutes les tranches d'âges et en particulier pour celle des 65 ans et plus.

Le nombre de patients en affection de longue durée (ALD) au régime agricole progresse de 0,3 %, après 0,6 % un an auparavant. Cette hausse concerne uniquement le régime des salariés agricoles dont les effectifs en ALD augmentent de 3,6 %. S'agissant du régime des non-salariés, le nombre de patients en ALD diminue de 1,7 %.

Sigles : ACM : Année complète mobile, ALD : Affection de Longue Durée

Contact : Sandrine Kehiri - DSEF Département Prestations maladie – kehiri.sandrine@ccmsa.msa.fr

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 2 : Evolution des remboursements de soins de ville du régime agricole en date de soins

Dépenses en date de soins à fin mars 2018 (avec date de remboursements à fin juillet 2018)	Montants bruts remboursés sur 12 mois (en millions d'euros)	Taux d'évolution ACM corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (en %)			Contribution des différents postes à la croissance des soins de ville (en point)		
	Régime agricole	Non-salariés	Salariés	Régime agricole	Non-salariés	Salariés	
TOTAL SOINS DE VILLE	4 646,5	+ 1,1 %	- 0,9 %	+ 3,7 %	+ 1,1 pt	- 0,9 pt	+ 3,7 pt
Soins de ville hors produits de santé	3 006,3	+ 1,5 %	- 0,7 %	+ 3,9 %	+ 1,0 pt	- 0,4 pt	+ 2,7 pt
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	1 008,4	+ 2,6 %	+ 0,5 %	+ 4,8 %	+ 0,5 pt	+ 0,1 pt	+ 1,1 pt
- Médecins généralistes	317,8	+ 3,6 %	+ 1,2 %	+ 6,4 %	+ 0,2 pt	+ 0,1 pt	+ 0,4 pt
- Médecins spécialistes	538,9	+ 2,2 %	+ 0,4 %	+ 4,3 %	+ 0,3 pt	+ 0,0 pt	+ 0,5 pt
- Dentistes	144,4	+ 1,5 %	- 1,1 %	+ 3,6 %	+ 0,0 pt	+ 0,0 pt	+ 0,1 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	929,0	+ 0,1 %	- 0,9 %	+ 2,4 %	+ 0,0 pt	- 0,2 pt	+ 0,3 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes	221,9	+ 0,3 %	- 1,2 %	+ 2,6 %	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt
- Infirmiers	677,1	- 0,0 %	- 0,9 %	+ 2,2 %	+ 0,0 pt	- 0,2 pt	+ 0,2 pt
Laboratoires	177,6	- 1,0 %	- 3,5 %	+ 2,2 %	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt
Frais de transports	294,7	+ 0,8 %	- 1,2 %	+ 4,2 %	+ 0,1 pt	- 0,1 pt	+ 0,2 pt
Indemnités journalières (IJ) :	553,6	+ 3,1 %	- 1,5 %	+ 4,2 %	+ 0,4 pt	- 0,1 pt	+ 0,9 pt
- IJ maladie	344,6	+ 3,2 %	- 1,3 %	+ 4,2 %	+ 0,2 pt	+ 0,0 pt	+ 0,5 pt
- IJ ATMP	209,0	+ 2,9 %	- 1,8 %	+ 4,1 %	+ 0,1 pt	+ 0,0 pt	+ 0,3 pt
Produits de santé (médicaments + LPP)	1 640,2	+ 0,5 %	- 1,3 %	+ 3,1 %	+ 0,2 pt	- 0,5 pt	+ 1,0 pt
Médicaments :	1 211,0	+ 0,2 %	- 1,6 %	+ 2,5 %	+ 0,0 pt	- 0,4 pt	+ 0,6 pt
- Médicaments délivrés en ville	1 084,2	- 0,5 %	- 2,2 %	+ 1,9 %	- 0,1 pt	- 0,5 pt	+ 0,4 pt
- Médicaments rétrocédés	126,8	+ 5,8 %	+ 4,3 %	+ 7,3 %	+ 0,2 pt	+ 0,1 pt	+ 0,2 pt
LPP	429,2	+ 1,5 %	- 0,5 %	+ 4,9 %	+ 0,1 pt	- 0,1 pt	+ 0,4 pt

Source : CCMSA

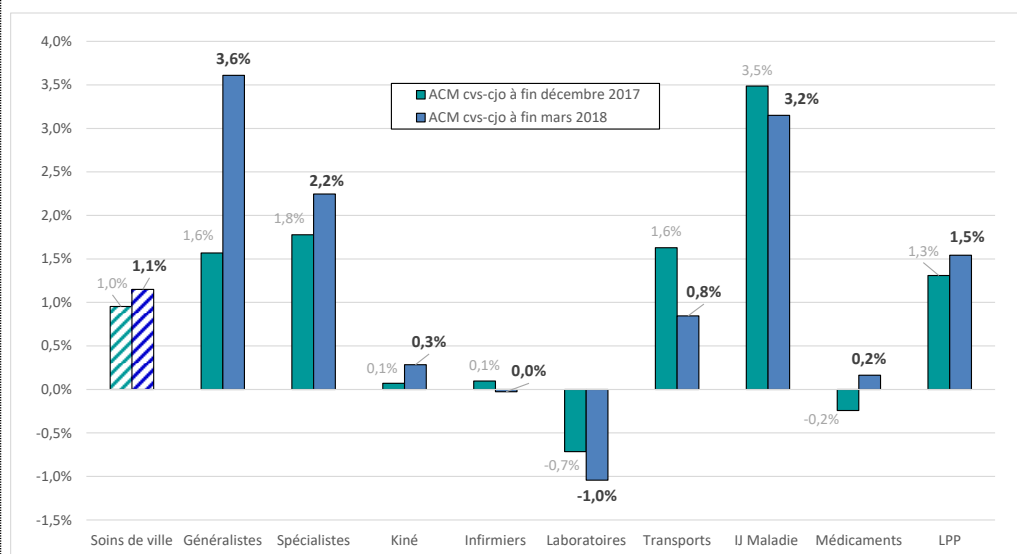
Hausse des dépenses de soins de ville de 1,1 % au régime agricole en date de soins

Les dépenses de **soins de ville** du régime agricole, corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières, augmentent de 1,1 % sur douze mois glissants à fin mars 2018, en légère accélération par rapport à la croissance à fin décembre 2017.

Les postes de dépenses dont la croissance a le plus progressé sont principalement les **honoraires des médecins généralistes** (+ 3,6 %), dans une moindre mesure ceux des **spécialistes** (+ 2,2 %) et les remboursements de **médicaments** (+ 0,2 %).

A contrario, les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** et les remboursements de frais de **transports** ralentissent au 1^{er} trimestre 2018 par rapport à fin décembre 2017.

Graphique 1 : Evolution des dépenses de soins de ville à fin mars 2018 (évolution ACM cvs-cjo)



Source : CCMSA

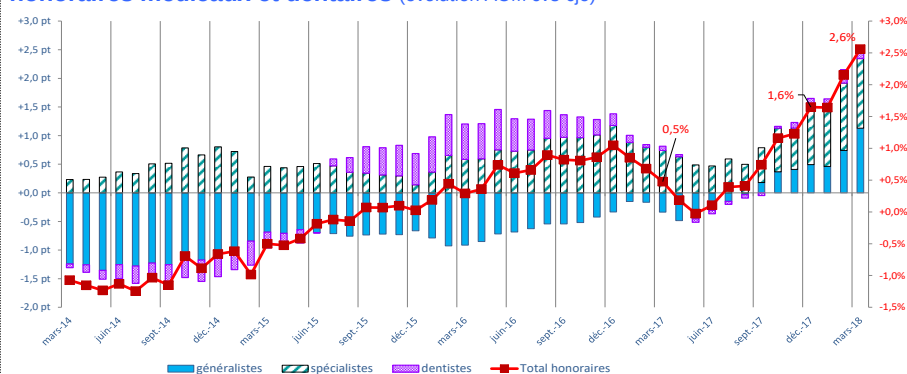


Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin mars 2018

Remboursements des honoraires médicaux

En nette progression depuis mi-2017, l'évolution des remboursements d'honoraires continue de s'accroître au 1^{er} trimestre 2018 : elle atteint **+ 2,6 %** à fin mars, après **+ 1,6 %** à fin 2017. Portés par la revalorisation de la consultation au 1^{er} mai 2017 (majoration du tarif de la consultation de 2 euros), les remboursements d'honoraires de **généralistes** contribuent désormais à la croissance et progressent de **3,6 %** à fin mars, soit une évolution supérieure de 2 points à celle de fin décembre 2017. S'agissant des honoraires de **spécialistes**, la hausse des remboursements s'établit à **2,2 %** à fin mars, 0,4 point au-dessus de celle à fin décembre 2017.

Graphique 2 : Contribution des postes de dépenses à l'évolution des honoraires médicaux et dentaires (évolution ACM cvs-cjo)



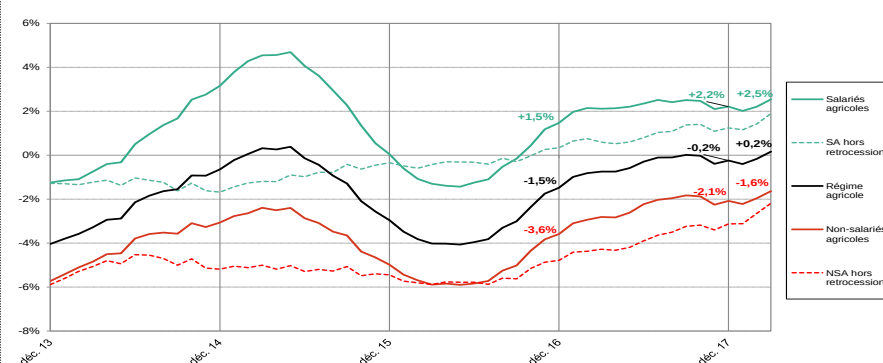
Source : CCMSA

Remboursements de médicaments

Depuis mi-2016, la baisse des remboursements de **médicaments** ne cesse de s'amenuiser. A fin mars 2018, l'évolution annuelle est désormais positive (**+ 0,2 %** après **- 0,2 %** à fin décembre 2017).

La reprise des remboursements de médicaments n'est plus seulement portée par les innovations thérapeutiques délivrées en pharmacie hospitalière, comme en 2014, elle est également tirée à la hausse par la délivrance en ville, notamment avec le poids de plus en plus important des AOD (anticoagulants oraux directs) indiqués dans la prévention des accidents vasculaires cérébraux.

Graphique 3 : Médicaments y compris et hors rétrocession (évolution ACM cvs-cjo)



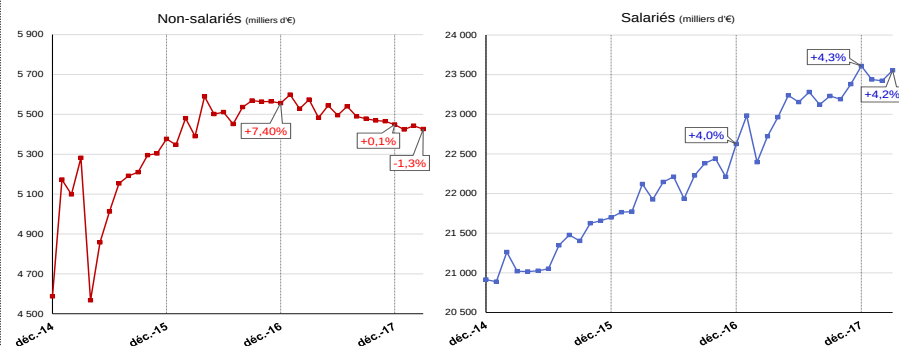
Source : CCMSA

Versements des indemnités journalières maladie

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** ont représenté 345 M€ de versements sur les douze derniers mois, dont 81 % concernent le régime des **salarisés**. Dans ce régime, les IJ maladie progressent de **4,2 %**, en légère décélération par rapport à fin 2017.

Au régime des **non-salarisés**, l'année 2017 a marqué la fin de la montée en charge de la prestation mise en place début 2014 ; la trajectoire des versements est désormais orientée à la baisse, avec une **diminution de 1,3 %** à fin mars 2018.

Graphique 4 : Indemnités journalières (IJ) maladie (montants et évolution ACM cvs-cjo)

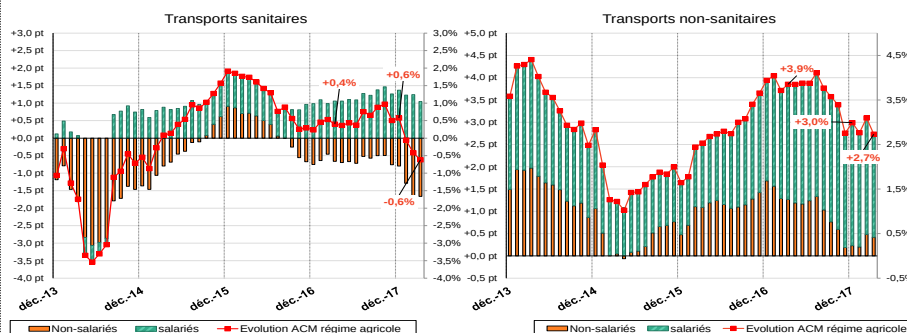


Source : CCMSA

Remboursements de frais de transports

En trois mois, l'évolution des remboursements de frais de **transports sanitaires** s'est considérablement repliée, passant de **+ 0,6 %** à **- 0,6 %** à fin mars 2018. Cette nette inflexion provient essentiellement du régime des non-salarisés, dont la contribution négative à la croissance s'est accentuée. En revanche, s'agissant de l'évolution des remboursements de frais de **transports non-sanitaires** (**+ 2,7 %**), le premier trimestre 2018 suit une tendance au ralentissement beaucoup plus atténuée suite à la forte décélération du second semestre 2017.

Graphique 5 : Contribution à l'évolution des frais de transports sanitaires et non-sanitaires par régime (évolution ACM cvs-cjo)



Source : CCMSA

Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin juin 2018

Tableau 3 : Montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques fin juin 2018 (*)

	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)
MCO : Activité de médecine, chirurgie, obstétrique	83%	-2,1%	-1,7	84%	-4,0%	-2,0	82%	0,9%	0,3
dont frais de séjours (*)	55%	-3,6%	-2,0	54%	-5,9%	-1,9	56%	-0,3%	-0,1
dont liste en sus	13%	1,0%	0,1	14%	-0,8%	-0,1	12%	4,4%	0,2
dont forfaits dialyse	6%	-0,7%	0,0	6%	-2,4%	-0,1	5%	1,9%	0,0
dont hospitalisation à domicile (HAD)	5%	6,2%	0,3	6%	5,8%	0,2	4%	6,9%	0,1
dont Autres	4%	-3,5%	-0,2	4%	-4,7%	-0,1	4%	-1,9%	0,0
SSR : soins de suite et de réadaptation (**)	14%	-10,3%	-1,5	15%	-12,5%	-1,2	13%	-6,5%	-0,4
Psychiatrie	3%	1,9%	0,1	2%	-1,8%	0,0	5%	3,9%	0,1
TOTAL	100%	-3,3%	-3,3	100%	-5,4%	-3,2	100%	-0,1%	0,0

(*) hors suppléments et liste en sus

(**) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : CCMSA

Accélération de la diminution des montants remboursés pour des soins effectués en cliniques

Les montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques, comptabilisés sur une année complète mobile, diminuent de 3,3 % fin juin 2018, après une baisse de 2,5 % à la fin du trimestre précédent.

Le régime des non-salariés explique la baisse des dépenses avec un recul de 5,4 % (contribution de - 3,2 points), tandis que les remboursements sont relativement stables pour les salariés agricoles (- 0,1 %).

Pour l'ensemble du régime agricole, ce sont les frais relatifs aux activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO) qui contribuent le plus à la baisse des dépenses de cliniques (contribution de - 1,7 point), suivis des frais de soins de suite et de réadaptation (SSR : contribution de - 1,5 point).

Poursuite de la baisse des dépenses de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO)

Les dépenses liées aux activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO) continuent leur décroissance à la fin du premier trimestre 2018 (- 2,1 %, après - 1,7 % à la fin du trimestre précédent).

La diminution est de 4,0 % au régime des non-salariés sous l'effet de la baisse de la patientèle et de certains tarifs (en particulier l'hémodialyse en séances). A l'inverse, on observe une hausse des remboursements de 0,9 % pour les salariés liée notamment à la croissance des affiliés à ce régime.

L'hospitalisation à domicile est toujours en nette croissance quel que soit le régime (5,8 % chez les non-salariés, 6,9 % chez les salariés), en raison d'un volume grandissant de patients pris en charge, répondant à la volonté des pouvoirs publics de développer ce mode d'hospitalisation.

Le poste MCO, qui représente 83 % des dépenses de cliniques, contribue à la baisse des remboursements à hauteur de 1,7 point.

Forte baisse des frais de séjours en soins de suite et de réadaptation (SSR)

Le recul des frais de séjours en soins de suite et de réadaptation (SSR) s'accroît avec une baisse de 10,3 % fin juin 2018, après une baisse de 7,6 % fin mars 2018.

La diminution est de 12,5 % pour les non-salariés et de 6,5 % pour les salariés.

Cette forte baisse provient de la réforme du financement des établissements de SSR qui, depuis le 1^{er} mars 2017, baisse de 10 % la facturation de certains actes à l'assurance maladie. Cette part de financement est compensée par une dotation modulée à l'activité (DMA) non prise en compte dans ce suivi.

Les dépenses de SSR, qui représentent 14 % des dépenses de cliniques, contribue à la baisse des remboursements à hauteur de 1,5 point.

Ralentissement de la hausse des frais de séjours en psychiatrie

Après une forte croissance de 8,7 % fin 2017, les frais de séjours en psychiatrie connaissent un ralentissement depuis le début de l'année avec une hausse de 1,9 % fin juin 2018.

La croissance est de 3,9 % pour les salariés, tandis que les remboursements diminuent de 1,8 % pour les non-salariés.

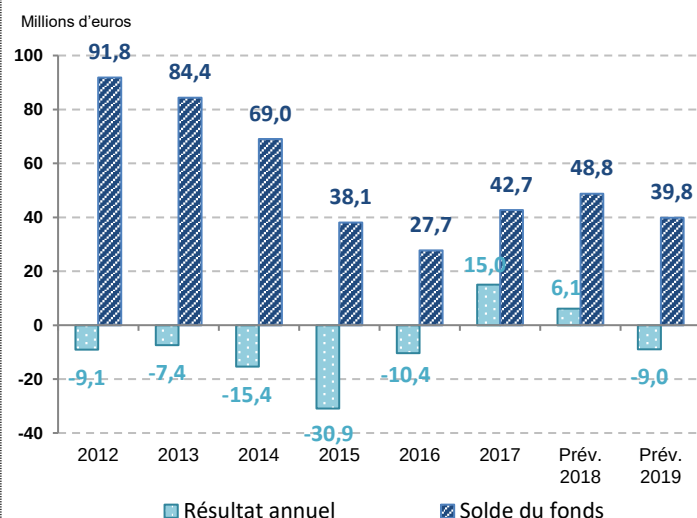
Du fait du faible poids du poste (3 %), les évolutions sont très volatiles et contribuent faiblement à l'évolution totale des dépenses de cliniques (+ 0,1 point).



Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des salariés agricoles

Le Conseil Supérieur des Prestations Sociales Agricoles (CSPSA) se réunit en fin d'année 2018 afin d'examiner le budget du régime des accidents du travail des salariés agricoles et statuer sur les taux de cotisation proposés pour 2019 par le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole. Lors du Comité de protection sociale des salariés (CPSS), ont été présentés les résultats de l'année 2017, les prévisions de l'année 2018 et le budget de l'année 2019.

Graphique 1 : Résultats annuels et solde cumulé du fonds des accidents du travail des salariés agricoles



Un résultat 2017 excédentaire de 15 millions d'euros

L'exercice de l'année 2017 s'est soldé par un résultat excédentaire de 15 millions d'euros alors que le budget avait été voté à l'équilibre (lors du CSPSA de décembre 2016). Cet écart s'explique notamment par une surestimation des dépenses de prestations d'incapacité permanente (de 7,0 millions d'euros) et du poste des prestations exécutées en établissements (de 4,5 millions d'euros). Le rendement des cotisations a été supérieur de 2,0 millions d'euros aux prévisions. Le total des charges techniques s'est élevé à 606 millions d'euros, dont 523 millions d'euros de prestations sociales, et les recettes se sont élevées à 621 millions d'euros. Le solde du fonds des accidents du travail des salariés agricoles, après affectation de ce résultat, s'établit à 42,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Un résultat 2018 moins excédentaire que prévu

Lors du CSPSA de décembre 2017, il a été décidé :

- de conserver un taux de cotisation moyen de 2,28 % ;
- de porter la majoration pour pénibilité à 0,04 point (incluant le compte professionnel de prévention) ;
- de modifier la répartition de la cotisation en déplaçant 0,1 point de la part prévention vers la part affectée aux conventions nationales d'objectifs de prévention.

Ces mesures engendrent un budget au résultat excédentaire de 16 millions d'euros.

La révision des prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2018 conduit à envisager un résultat moins excédentaire que prévu en raison de prestations revues à la hausse pour les indemnités journalières (+ 1,5 million d'euros) et les prestations d'incapacité permanente (+ 3 millions d'euros). La balance reprises sur provisions serait également déficitaire. Le rendement des cotisations resterait conforme aux prévisions présentées lors du vote du budget de l'année 2018. Le résultat de l'année 2018 serait en excédent de 6,1 millions d'euros et le solde cumulé du fonds des accidents du travail des salariés agricoles après affectation de ce résultat s'établirait à 48,8 millions d'euros.

Orientations budgétaires 2019

Il a été présenté au CPSS un budget à l'équilibre avec les paramètres suivants :

- un taux de cotisation moyen de 2,20 % ;
- une majoration pour pénibilité de 0,03 point et de 0,01 point pour le compte professionnel de prévention ;
- une répartition de la cotisation inchangée par rapport à 2018.

Compte tenu du niveau élevé du solde cumulé du fonds, il a été proposé de baisser le taux de cotisation moyen. Le CPSS a statué sur un taux moyen de cotisation de 2,16 % pour l'année 2019. Sur la base de ces hypothèses, le résultat de l'année 2019 serait déficitaire de 9 millions d'euros et le solde du fonds accident du travail des salariés agricoles après affectation de ce résultat s'établirait à 39,8 millions d'euros.

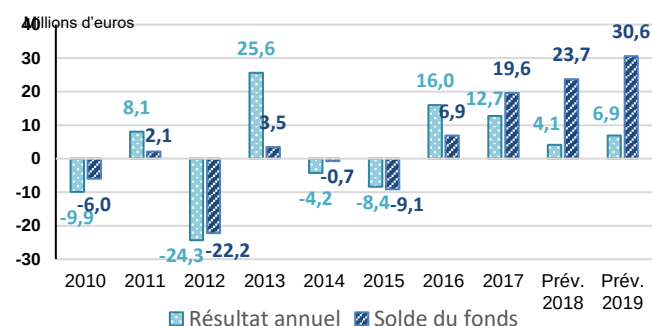
Sigles : CSPSA : Conseil supérieur de protection sociale agricole, CPSS : Comité de protection sociale des salariés
Contact : Sébastien Odier - DSEF Département Cotisations- AT -Fonds - odier.sebastien@ccmsa.msa.fr

Télécharger les données au format Excel :



Accidents du travail et maladies professionnelles : budget et tarification pour le régime des non-salariés agricoles

Graphique 1 : Evolution du fonds ATEXA



Source : CCMSA

Un résultat 2017 excédentaire de 12,7 millions d'euros

Pour la deuxième année consécutive, le résultat annuel du fonds des accidents du travail présente un excédent conséquent. En 2017, le solde technique est positif et s'élève à 12,7 millions d'euros. Au regard des éléments connus au 31 août 2018, le résultat 2018 serait également en excédent (4,1 millions d'euros).

Le solde du fonds ATEXA après affectation du résultat est excédentaire de 19,6 millions d'euros en 2017

A fin 2012, le solde technique cumulé était en situation fortement déficitaire (- 22 millions d'euros). Les forts excédents de 2016 et 2017, résultant de l'augmentation du montant de la cotisation, ont permis de résorber ce déficit. Ainsi, au 31 décembre 2017, le solde du fonds après affectation du résultat s'élève à 19,6 millions d'euros. Il atteindrait 23,7 millions d'euros à fin 2018.

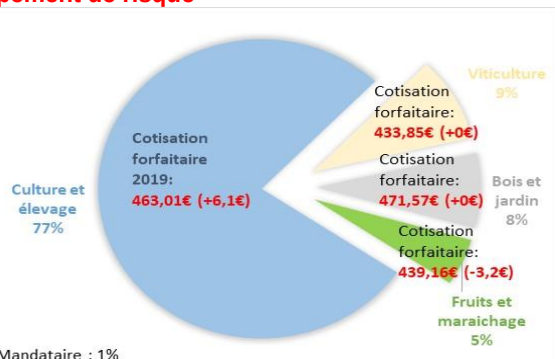
Orientations pour la tarification 2019

Lors du Conseil supérieur de protection sociale agricole (CSPSA) du mois de décembre 2016, il a été décidé de maintenir la cotisation pivot à 471,57 €. En outre, conformément au vote du CSPSA de décembre 2017, le taux de provisionnement des rentes a été porté à 2 % en 2019.

En prévision du CSPSA du mois de décembre 2018, il a été présenté au Comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS) un budget avec les hypothèses suivantes :

- Renouvellement de la proposition d'évolution du dispositif d'indemnisation des arrêts de travail : montant des indemnités journalières porté à 63 % (60 % antérieurement) du gain forfaitaire journalier du 8^e au 28^e jour, et à 84 % (80 % antérieurement) à partir du 29^e jour et demande de la publication au plus tôt des textes réglementaires d'application.
- Diminution de la part du montant des cotisations affectée à la gestion au profit de la prévention, compte tenu du niveau important du solde du fonds ATEXA, de l'importance croissante donnée par les pouvoirs publics aux politiques de prévention et de l'existence d'un solde important de gestion de 4 millions d'euros reversé chaque année depuis deux ans.

Graphique 2 : Répartition du rendement de cotisation 2019 des chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal, par regroupement de risque



Source : CCMSA

Montant de cotisation inchangé en 2019 pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles relevant de la catégorie de risque B (Bois et jardins) et E (mandataires)

L'engagement auprès du CSPSA ayant été pris de ne pas modifier la cotisation « pivot » en 2018 et 2019, elle reste à un montant de 471,57 euros pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles relevant de la catégorie de risque B (Bois et jardins), présentant le risque le plus élevé ainsi que pour ceux appartenant à la catégorie de risque E (mandataires). Pour les autres catégories de risque (C et D), l'évolution des taux de risque des regroupements impacte le montant de la cotisation appelée pour 2019. Ainsi, le montant de cotisation diminue de 3,2 euros pour le regroupement C (Fruits et maraichage) ; celui du regroupement D (Culture et élevage), comportant les trois quarts des affiliés, augmente de 6,1 euros. Les chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal concentrent 92 % du rendement de cotisation ATEXA.

Affectation et rendement de la cotisation ATEXA proposés pour 2019

Compte tenu du niveau élevé du solde du fonds, de l'excédent important de gestion depuis deux ans, de la diminution conséquente de celui de la prévention et de la priorité donnée par les pouvoirs publics aux politiques de prévention, il est proposé de modifier les taux de répartition des montants de cotisation entre le technique, la gestion et la prévention.

Il est proposé d'augmenter de 1,45 point la part de cotisation affectée à la prévention pour les chefs d'exploitation et les solidaires, au détriment de la gestion. Les conjoints et membres familiaux ne cotisant pas pour la prévention, la diminution proportionnelle de la part affectée à la gestion (- 4,05 point) sera au bénéfice de la cotisation technique.

Le rendement de cotisation (technique, gestion, prévention) attendu pour l'exercice 2019 s'élève à 198,1 millions d'euros : 172,1 millions d'euros affectés au technique, 14,54 millions d'euros affectés à la prévention (soit + 2,8 M € grâce au changement d'affectation) et 11,5 millions d'euros affectés à la gestion (soit - 3,3 M €).

Tableau 1 : Proposition d'affectation de la cotisation ATEXA

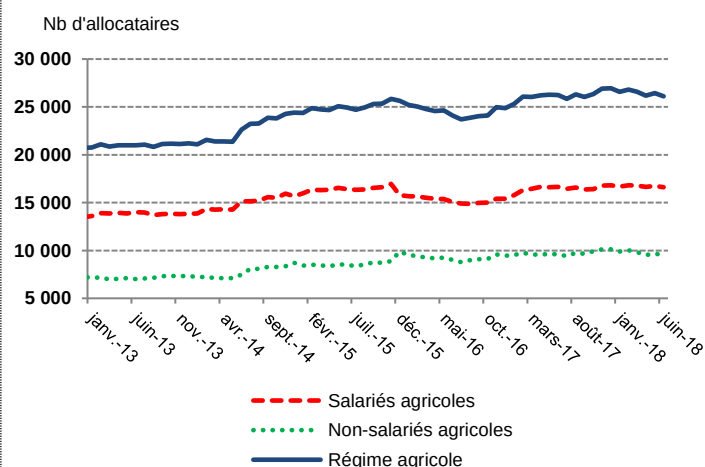
	Chef d'exploitation		Conjoints/Membres		Cotisants solidaires
	Exclusif ou Principal	Secondaire	Exclusif ou Principal	Secondaire	
Technique	➡ 86,91%	86,91%	➡ 84,42%	84,42%	➡ 86,91%
Prévention	⬆ 7,51%	7,51%	0,00%	0,00%	⬆ 7,51%
Gestion	⬇ 5,58%	5,58%	⬇ 15,58%	15,58%	⬇ 5,58%

Sigles : ATEXA : Accident du travail des exploitants agricoles, CSPSA : Conseil supérieur de protection sociale agricole, CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés

Contact : Karine Danthez - DSEF Département Cotisations- AT -Fonds - danthez.karine@ccmsa.msa.fr

Famille : rSa et prime d'activité au 2^e trimestre 2018

Graphique 1 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa socle selon le régime agricole



Source : CCMSA

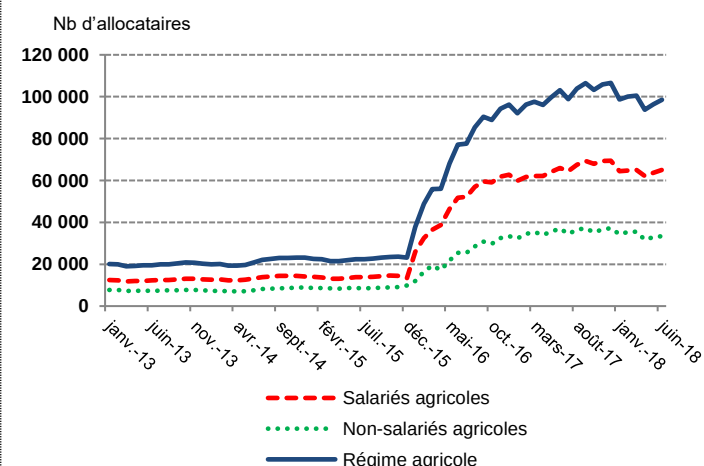
Le nombre d'allocataires du rSa socle fléchit en juin 2018

En juin 2018, le nombre d'allocataires du **revenu de solidarité active (rSa socle)** au régime agricole s'établit à 26 100 en France métropolitaine et Saint-Barthélemy. Les effectifs sont en légère baisse sur un an (- 0,6 %). Cela résulte d'une baisse concomitante dans les deux régimes, mais qui est plus marquée au régime des non-salariés agricoles.

En effet, au régime des salariés agricoles, 16 610 allocataires ont bénéficié du rSa au mois de juin 2018. Cela correspond à une stabilisation relative des effectifs (- 0,3 %) entre juin 2017 et juin 2018, contre une croissance de 2,0 % au trimestre précédent.

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires s'établit à 9 490 en juin 2018. La tendance est également à la baisse (- 1,1 %), après une progression de 2,4 % entre mars 2017 et mars 2018.

Graphique 2 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa activité et de la prime d'activité selon le régime agricole



Source : CCMSA

Recul des effectifs de la prime d'activité

Au régime agricole, le nombre d'allocataires de la **prime d'activité** s'établit à 98 500 en juin 2018, en baisse de - 4,4 % sur un an. Ce recul traduit la fin de la montée en charge des effectifs observée pendant la période de lancement de cette prestation.

Au mois de juin 2018, 65 070 foyers ont bénéficié de la prime d'activité au régime des salariés agricoles, en baisse de 1,5 % par rapport à juin 2017.

Au régime des non-salariés agricoles, le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité s'élève à 33 430. Les effectifs baissent fortement (- 9,7 %), en comparaison de la stabilisation enregistrée au trimestre précédent (+ 0,5 % entre mars 2017 et mars 2018).

Sigles : rSa : revenu de solidarité active

Contact : Inaam Chaabane Bouzid - DSEF Prestations Retraite- Famille- ORPA- chaabane-bouzid.inaam@ccmsa.msa.fr

Télécharger les données au format Excel :

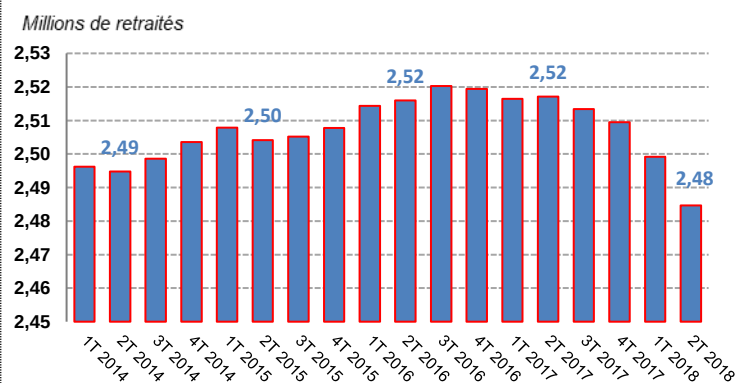


Retraite au 2^e trimestre 2018

Au 30 juin 2018, les effectifs de retraités du régime des salariés agricoles diminuent de 1,3 % sur un an

Au deuxième trimestre 2018, 2,48 millions de personnes perçoivent une retraite au régime des salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,3 % sur un an. Ce recul du nombre de bénéficiaires est lié principalement à la mise en place de la Liquidation unique des régimes alignés (Lura) au 1^{er} juillet 2017.

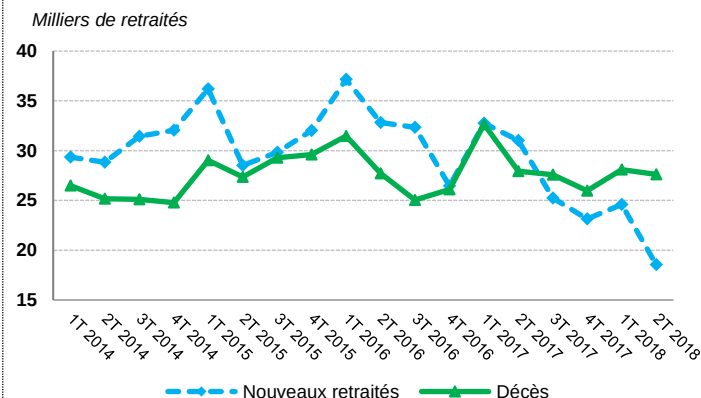
Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des salariés agricoles



Source : CCMSA

L'effectif de nouveaux retraités au régime des salariés agricoles diminue de 40,2 % sur un an. La mise en place de la Lura en est le principal facteur explicatif. Au deuxième trimestre 2018, plus de la moitié des nouveaux dossiers sont liquidés dans le cadre de la Lura.

Graphique 2 : Evolution trimestrielle des flux de pensionnés au régime des salariés agricoles



Source : CCMSA

Avec 13 241 euros bruts, le montant moyen des retraites versé par le régime agricole aux assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles est en augmentation de 1,4 % sur un an.

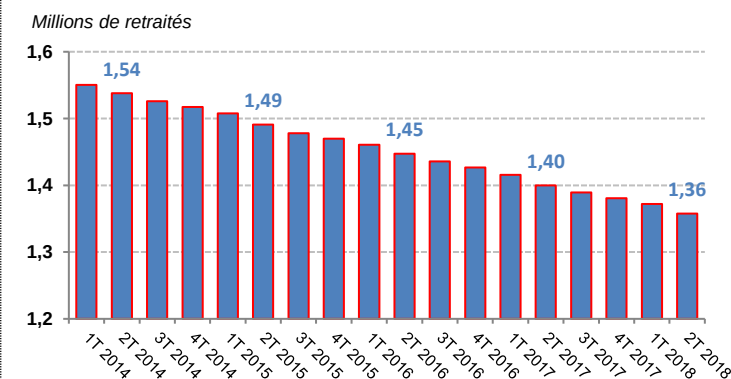
Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 325 euros bruts au cours du deuxième trimestre 2018, en hausse de 3,3 % sur un an. Celui-ci doit être apprécié au regard de la durée de carrière accomplie dans le régime agricole (37,5 trimestres en moyenne).

Au régime des salariés agricoles, 94,2 % des retraités sont polypensionnés. Leurs pensions de retraites agricoles sont donc complétées par des pensions d'autres régimes.

A la fin du second trimestre 2018, la diminution des effectifs de retraités non-salariés agricoles se poursuit

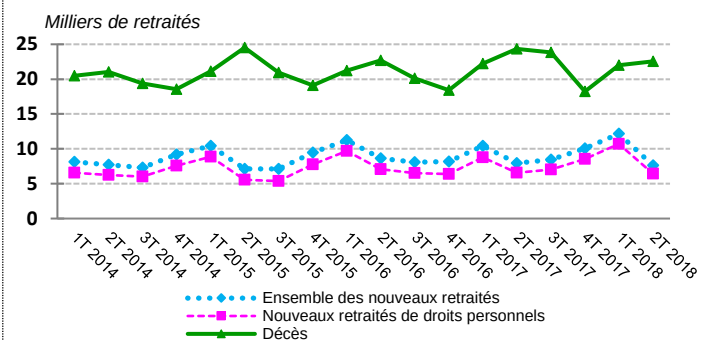
Au deuxième trimestre 2018, 1,36 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 3,0 % sur un an. La diminution la plus importante concerne les personnes bénéficiaires simultanément des droits personnels et des droits de réversion (- 4,2 %). Ce recul reflète un nombre de décès près de trois fois supérieur aux attributions de droits à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires.

Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des non-salariés agricoles



Source : CCMSA

Graphique 4 : Evolution trimestrielle des flux de pensionnés au régime des non-salariés agricoles



Source : CCMSA

Au régime des non-salariés agricoles, les retraités ayant effectué une carrière dont le nombre de trimestres est supérieur à 150 perçoivent une pension annuelle moyenne de base de 9 567 euros bruts, un montant en hausse de 1,3 % en un an.

Toutes durées de carrière confondues et hors retraite complémentaire obligatoire, le montant annuel moyen des pensions versées par la MSA s'élève à 5 187 euros bruts, un montant en légère hausse (+ 0,8 % sur un an).

Au 30 juin 2018, 90,4 % des retraités du régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés. La durée moyenne de carrière au régime des non-salariés agricoles atteint 96,2 trimestres.

Contact : Katell Gorvan, Aurélie Rouzaut - DSEF Prestations Retraite- Famille- ORPA – gorvan.katell@ccmsa.msa.fr, rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
CS 50070	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93013 Bobigny Cedex	Rédacteurs : C. ROUSSEAU, S. KEHIRI, C. PREVOT, A. HENGEL, S. ODIOT, K. DANTHEZ, I. CHAABANE-BOUZID, K. GORVAN, A. ROUZAUT
	Diffusion : C. GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr , N. FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

